



Compte-rendu

Présents :

Conseillers municipaux enfants : Ange Mathilde, Arnaud Alexandre, Bediou Louise, Bellon Noé, Bocat Loanne, Cochu Vincent, Doux Léonie, Fernandez Joaquim, Galazzo-Magnien Lucie, Huard Hugo, Lefebvre Ninon, Leger-Villa Lucien, Terfassi Nahel, Verdant Lisa.

et

Michèle Flamand, Maire, Claude Benoit, 1^{er} adjoint ; Marie-Dominique Prin, 5^{ème} adjointe ; Georges Garcia, adjoint (travaux) ; Catherine Lambinet et Denis Berne, Conseillers municipaux ; Valérie Monzat, responsable service enfance-jeunesse.

CME = Conseil Municipal Enfants ; CMA = Conseil Municipal Adultes ; SNE = Saint-Nazaire les Eymes.

1. Organisation d'une mairie

Madame Le Maire, Michèle FLAMAND présente l'organisation de la Mairie de Saint-Nazaire-les-Eymes :

- le conseil municipal : Il est composé du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux. Le conseil municipal se réunit une fois par mois et prend des « délibérations ». Il y a aussi des séances de travail pour préparer le conseil municipal.
- les services municipaux : ils rassemblent tout le personnel travaillant au service des habitants. Il y a les services administratifs (accueil, secrétariat, état civil, finances, ressources humaines, urbanisme) + les services techniques, le service enfance-jeunesse (cantine,...), le policier municipal, la bibliothécaire, le personnel de ménage. Ce sont les « agents communaux ».
- les bâtiments : Ils sont composés de la mairie, les écoles, le pôle enfance, le gymnase, la salle polyvalente et les autres salles, la bibliothèque, le parc des Ecoutoux, la voirie (en partie) et aussi les bâtiments des services techniques de l'autre côté de l'autoroute. Tous ces bâtiments sont entretenus par la commune.
- Question : Les élus sont-ils payés ? Le Maire précise que les conseillers municipaux ne sont pas payés, le maire et les adjoints reçoivent une « indemnité », en fonction du nombre d'habitants. Certains conseillers ont un travail, d'autres sont retraités et ont ainsi plus de temps à consacrer à la Mairie.

2. Approbation du compte-rendu du CME du 7 février

Le compte-rendu de CME précédent est adopté à l'unanimité.

3. Réponse à la lettre d'invitation au député Olivier VERAN :

Suite au courrier envoyé à Monsieur Véran, député, pour l'inviter à l'un de nos CME, Michèle Flamand fait part de sa réponse : il remercie le CME mais il n'est pas disponible aux dates demandées. Par contre, sa suppléante Madame Camille GAILLARD-MINIER serait disponible le 16 mai.

➔ Les enfants sont d'accord pour qu'elle remplace Monsieur Véran.

4. Projet : Nom de l'école

Maintenant que le nom « Ecole du Manival » a été validé par le vote du Conseil Municipal adultes du 12 février, un panneau officiel sera posé à l'extérieur de l'école (à la place de l'actuel). Par ailleurs, les enfants proposent d'en mettre un plus personnalisé sur la façade de l'école, côté cour. Catherine LAMBINET présente plusieurs modèles de la société PIC BOIS : panneau en bois avec le nom de l'école et un dessin.

→ Les enfants décident que ceux qui le souhaitent peuvent présenter d'ici la fin du mois de mars à Valérie un projet de dessin illustrant l'« Ecole du Manival ». Le choix sera fait lors du prochain CME.

5. Projet PEDIBUS – sécurité

Georges GARCIA a examiné les problèmes de sécurité :

- la Mairie achètera pour les accompagnateurs des bâtons de signalisation (avec une face rouge et une face verte), et des chasubles fluos pour les accompagnateurs.
- La Mairie posera aussi des panneaux de signalisation aux arrêts « Arrêt pédibus ».

En examinant le parcours du pédibus du point de vue de la sécurité, il se trouve qu'il y a des points critiques :

- le haut du chemin du Piat, juste en dessous de la RD1090 : le passage est étroit, car il y a souvent des voitures garées, alors que le stationnement est interdit ! Le policier renforcera sa surveillance, mais il faudra que les accompagnateurs soient très vigilants à cet endroit et coupent la circulation le temps que le pédibus passe.
- la suite du parcours est assez sécurisée, il faudra néanmoins que la peinture des bandes blanches soit rafraîchie !
- un autre point délicat est le rond-point de la Touvière. Il est suggéré de traverser au passage piéton puis de continuer vers la caserne pour prendre le chemin piéton le long du cimetière.
- la mairie fera un rappel aux habitants-riverains pour qu'ils taillent leurs haies !
- une suggestion est faite : pourquoi ne pas passer par le lotissement du Mitolet ?
→ à réfléchir...

6. Projet PEDIBUS – CHARTE et SONDAGE

- La Charte est présentée, quelques modifications sont apportées : respecter le trajet défini, rester entre les accompagnateurs, ne pas doubler
- Le sondage est aussi légèrement modifié
- Valérie distribuera les feuilles de sondage dans les classes d'ici la fin de la semaine pour un retour le 19.
- Chaque élève devra le donner à ses parents, puis le remettre à l' élu CME de sa classe
- → **Chaque enfant du CME devra les ramasser au fur et à mesure et les donner à Valérie au plus tard mardi 19 mars**
- Marie-Dominique PRIN présente **le sondage complémentaire** qui sera sur le site internet de la mairie, et auquel pourront répondre d'autres personnes que les parents d'élèves. L'annonce sera faite dans le prochain ESSENTIEL qui sera distribué dans les boîtes aux lettres vers le 24 mars.

Prochain Conseil Municipal d'Enfants : jeudi 4 avril 2019 - 11h45